

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Commandement des réserves
de la gendarmerie nationale

**Arrêté du 24 mai 2017 conférant un grade d'officier de réserve
au titre de l'article L.4221-3 du code de la défense**

NOR : INTJ1715451A

Le ministre d'État, ministre de l'intérieur,
Vu le code de la défense, notamment ses articles L.4221-3, L.4221-6 et R.4211-4 à R.4221-28,

Arrête:

Article 1^{er}

M. Mohamed Bakiri est nommé au grade de capitaine de réserve, en qualité de spécialiste, en vue d'être employé comme officier chargé de la prévention des risques incendie au profit de la région de gendarmerie d'Aquitaine.

Article 2

L'intéressé est rattaché au corps technique et administratif de la gendarmerie nationale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 24 mai 2017.

Pour le ministre d'État et par délégation :
Le général de division,
commandant des réserves de la gendarmerie,
A. COROIR